

» n'est fixée qu'à six mois.
 » L'exécution de ce qui vient d'être stipulé
 » dans les préliminaires, n'en sera pas retardée,
 » & les délais que les chicanes d'un Congrès
 » font ordinairement naître, n'auront aucune
 » influence sur la bonne foi avec laquelle
 » la France s'engage à remettre, même avant
 » le Printems, Sa Maj. Imp. dans la possession
 » des Etats, dont les préliminaires lui assurent
 » le droit incontestable.

Quoique cette pièce nous soit remise de très-bon endroit, nous ne prétendons cependant pas en garantir l'authenticité, bien moins encore le bruit qui court, que le Roi, s'est chargé de faire rendre *Gibraltar & Port-Mahon* à l'Espagne, & les Places de la Barrière à l'Empereur. Néanmoins il est très-certain que les hostilités ont cessé de tous côtés, en vertu d'une Convention signée à Vienne entre un Négociateur qu'on y a envoyé, & les Ministres de S. M. Imp.: Que cette Convention est ratifiée de part & d'autre: Qu'on l'a notifiée aux Habitans de la Ville de Paris qui en ont témoigné une joye inexprimable par toutes sortes de réjouissances publiques; Et que le Roi nommera dans peu les Plénipotentiaires qui doivent assister au Congrès, qui, dit-on, au lieu de se tenir dans une Ville du Royaume, comme il est porté dans la pièce ci-dessus, pourra bien être fixé à Aix-la-Chapelle. Voilà la nouvelle face que nous montrent subitement les affaires générales, & le peu de suite qu'ont par conséquent les nouvelles d'un Journal à l'autre. Nous n'aurons, peut-être, dans le cours de cet hiver qu'à parler des manœuvres pacifiques qui seront mises sur le tapis. *Falle*
 le